

SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE
LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO

ANNEXE 10
PUBLIQUE

Article de Nord Sud intitulé « Libération provisoire des pro-Gbagbo : Ce qui se passe au palais de Justice » daté du 8 janvier 2014

POLITIQUE

Libération provisoire des pro-Gbagbo : Ce qui se passe au palais de justice

Publié le mercredi 8 janvier 2014 | Nord-Sud

▼ PUBLICITE

Vos outils

REAGISSEZ

1

12

0

Tweeter

J'aime

g+



Vidéos



Michel Gbagbo s'exprime après sa libération provisoire
- 8/8/2013

Dans le dossier



Grands procès de l'après Gbagbo

Une semaine après la demande de réexamen des dossiers des détenus proches de l'ancien président, Laurent Gbagbo, les avocats des mis en cause informent des démarches judiciaires entreprises pour leur libération provisoire.

Les perspectives sont bonnes. Depuis l'annonce faite par le président de la République de faire réexaminer des dossiers des prisonniers proches de l'ex-chef d'Etat, Laurent Gbagbo, les choses fourmillent au plan judiciaire. Des demandes de remise en liberté provisoire continuent d'être déposées. En tous cas, à en croire Me Hervé Gouaméné, l'un des avocats des pro-Gbagbo joint hier au téléphone, des demandes ont été transmises hier encore aux juges. Il énonce même les noms de ses clients dont les requêtes ont été introduites. Il s'agit de l'amiral Vagba Faussignaux et du commandant Toly Okou qui serait, selon les poursuites engagées contre lui, «impliqué dans l'affaire du Français tué à la présidence». Il s'agit aussi de Martial Yavo et Gnako Adjira du défunt Congrès panafricain des jeunes et des patriotes (Cojep) et Etienne N'Guessan, secrétaire général de l'Union des nouvelles générations (Ung). «Nous en avons encore déposé ces jours-ci depuis le jeudi et nous continuons à en déposer parce qu'il y en a plusieurs. On ne peut pas donner un chiffre exact des personnes concernées par ces demandes. Nombreux sont ceux qui sont à la Maca (Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan, ndlr) et qui n'ont pas de conseil. Certainement qu'ils ont dû déposer leur demande à partir de ce pénitencier. En ce qui me concerne personnellement, j'ai déposé cinq demandes pour mes clients», informe Me Gouaméné. Concernant la déclaration du chef de l'Etat sur le sujet, l'avocat est réservé. «Je pense que c'est le chef de l'Etat lui-même qui a dit qu'il allait instruire pour que certaines personnes puissent bénéficier de la liberté provisoire. Nous attendons la réaction du juge», se contente-t-il de dire. Me Hervé Gouaméné, également membre du collectif des avocats en charge de la défense de Simone Gbagbo et de Charles Blé Goudé, indique «qu'il y a eu des demandes dans le cadre du collectif, qui ont été déposées pour Blé Goudé comme pour Simone». Pour Me Toussaint Dakaud-Zahui, un autre membre de ce collectif, «il n'y a rien de spécial». Il est peu enthousiaste au sujet du réexamen du dossier de ses clients, comme l'a recommandé le président de la République à la justice. Il relève en effet, que «l'intervention du président paraît comme une déclaration politique. Je n'ai donc pas d'observations particulières ou de diligences particulières à faire». Toutefois, il rejoint son prédécesseur au niveau des démarches entreprises en faveur de leurs clients. «Nous entrons dans le cadre purement de procédures», précise-t-il. La priorité pour Me Blédé Dohora, autre membre

du collectif des avocats de Blé Goudé, ex-chef de file des 'jeunes patriotes', c'est de voir son client. «En ce qui concerne Blé Goudé, on dépose des demandes pour le voir dans un premier temps d'abord parce qu'on ne le voit même pas. Pour pouvoir déposer une demande de remise en liberté, il faut voir d'abord son client», fait-il remarquer. Il ajoute que Blé Goudé est détenu à la Direction de la surveillance du territoire (Dst) et que des démarches qui sont entreprises pour l'heure, visent à obtenir qu'il soit transféré dans une «maison d'arrêt normale». Des sources proches du ministère de la Justice jointes également hier, précisent que les remises en liberté provisoire ne vont pas se faire de «manière systématique» dans la mesure où, insistent-elles, les dossiers sont soumis au pouvoir discrétionnaire du juge. Pour elles, il serait prématuré de voir, une semaine après le discours du Nouvel an du président de la République, des détenus humer l'air de la liberté, soulignant que les dossiers seront étudiés «au cas par cas» et selon la «gravité du délit». «Les gens se mettent la pression, mais ce n'est pas le cas des juges parce que leurs décisions engagent la vie des personnes», précisent-elles. Nos sources assurent par ailleurs, que les dossiers des pro-Gbagbo ont été confiés à des magistrats hors hiérarchie dont les décisions ne sauraient être orientées par le ministre de tutelle. Pour ces sources proches du ministère de la Justice, le président de la République ne pourrait gracier les partisans de l'ex-président que lorsqu'ils seront jugés et le verdict connu.

Nord-Sud

Titrologie



Nord-Sud N° 2552 du 8/1/2014

Abonnez-vous ►

Abonnez vous aux journaux - Voir la Titrologie

Sondage

☒ Aucun sondage disponible
 ☒ Voir archive


Lire l'actualité de la ville de ABIDJAN

Nous suivre

Nos réseaux sociaux

